

## Politique sur les dépenses de la section locale 2002 d'Unifor – Écoles en région

Il va de soi que la section locale 2002 et le syndicat national Unifor appliquent des lignes directrices différentes en matière de dépenses qui peuvent prêter à confusion et être contradictoires, surtout lorsqu'elles s'appliquent aux écoles en région. Ainsi, les membres de la section locale 2002 admissibles à la formation offerte par le syndicat national Unifor doivent respecter les lignes directrices de la section locale 2002 suivantes.

### Païement du temps de travail perdu

Code 3 (l'entreprise facture le syndicat) – Payé

Code 2 (le membre facture le syndicat) – Payé pour le temps passé en formation approuvée

Congés compensatoires – Doivent être approuvés au préalable conformément aux lignes directrices sur les dépenses de la section locale 2002

**Indemnité journalière :** Selon les lignes directrices sur les dépenses de la section locale 2002

**Kilométrage et essence :** 0,52 \$ par kilomètre (payé au conducteur seulement)

**Au travail :** Distance supérieure au kilométrage normal parcouru chaque jour

**Hors du travail :** Trajet aller-retour depuis le domicile chaque jour

**Stationnement :** Payé (reçus requis)

**Hôtel :** Chambre pour une personne

La section locale couvrira le **coût de la chambre et les taxes seulement** pour les délégué(e)s qui voyagent plus de 100 kilomètres (aller simple) conformément aux lignes directrices sur les dépenses de la section locale 2002.

### Autres dépenses

Toutes les autres dépenses doivent avoir été **approuvées au préalable** par votre vice-président(e) (reçus requis).

Remarque : Nous nous attendons à ce que vous participiez à la formation du début à la fin de chaque journée.